

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JANVIER 2024

Date de convocation 18 janvier 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 du mois de janvier les membres du conseil municipal de la commune de Saint Lumine de Clisson se sont réunis en séance publique, en mairie de Saint-Lumine-de-Clisson, sous la présidence de **Madame Janik RIVIERE, Maire de Saint-Lumine-de-Clisson.**

Etaient présents : MM. Janik RIVIERE, Maire ; Xavier GUILLOU, Valérie DRAN, Franck GASTINEAU, Marie-Françoise RIVIERE, Yannick BOVAGNET, adjoints ; Bruno CORMERAIS, Louisette CAILLON, Stéphane BOURON, Cosmin PLESAN, Audrey CHICHET, Emilie BREGAINT, Julie BAUDRY, Sandrine BACHELIER, Tanguy CHATELLIER, Céleste MORISSEAU ; conseillers municipaux.

Absent représenté :

- Teddy PRIEUR donne pouvoir à Franck GASTINEAU

Absent :

- Mathieu FRESLON

Absente excusée :

- Hélène CADIOU

Le conseil a choisi, à l'unanimité pour secrétaire Marie-Françoise RIVIERE.

Madame la Maire constate que le quorum est atteint.

L'ordre du jour de la séance du 25 janvier 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

PARTIE 1 : SUJETS NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame la Maire, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales et transmises avec la convocation au présent conseil :

Table des décisions - DIA

N°	Objet	Date renonciation
IA 044 173 23 A0018	Bâti sur terrain propre 20 route du Vignoble	12/12/2023
IA 044 173 23 A0019	Bâti sur terrain propre 4 rue des Sports	15/12/2023

Table des décisions - Finances

Prestataire	Objet	Montant TTC	Date signature
ETS LECLAIR	RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE ACCUEIL PERISCOLAIRE	343,33	14/11/2023
ARNAUD ETS	REPRISE CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE	6 974,00	21/11/2023
ARBOMAT PAYS	TRAVAUX ELAGAGE SALLE DES GARENNES	5 224,80	21/11/2023
ARBOMAT PAYS	ARRACHE BAMBOUS	384,00	21/11/2023
APAVE	CONTRÔLE ELEC BATIMENTS COMMUNAUX	1 544,40	23/11/2023
APAVE	CONTROLE GAZ BATIMENTS COMMUNAUX	378,00	23/11/2023
MB METALLERIE	REPARATION CAMION	264,00	28/11/2023
BUREAU SUD LOIRE	SIEGE RESPONSABLE RH	359,10	05/12/2023
AREST	ETUDE STRUCTURE CHARPENTE SALLE DES GARENNES	4 200,00	12/12/2023
INOVALYS	CONTROLE LEGIONNELLOSE 2024	853,18	12/12/2023
SERAMA	ETUDE DECLARATION IMPLANTATION BAC A CHAINES	4 308,00	12/12/2023
CSMA	PARTICIPATION AQUAVAL 2023/2024	1 440,00	15/12/2023
COMMUNE CLIS	PARTICIPATION RASED 2024	106,00	15/12/2023
SCP MENANTEAU	HONORAIRES BAIL CHOCOLATERIE	900,00	20/12/2023
CSMA	TRAVAUX EAUX PLUVIALES PETITE RUE ET RUE DE LA SOCIETE	34 527,18	08/01/2024
AUBRON MECHI	ENROBE ROUTE DE LA MAINE	1 400,00	08/01/2024
EDMS	PANNEAU ENTREE MAIRIE	397,20	09/01/2024
NUMERI WAN	ANTIVIRUS POSTES DIVERS	1 903,20	09/01/2024
MANUTAN	PORTE DOCUMENTS POSTES INFORMATIQUES MAIRIE	242,62	09/01/2024
BRUNEAU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	26,80	09/01/2024
LHOMMEAU	FAUCHAGE - ELAGAGE VOIRIE COMMUNALE	5 760,00	16/01/2024
EQUIP JARDIN ATLANTIC	ENTRETIEN TRACTEUR TONDEUSE	1 074,04	16/01/2024

PARTIE 2 : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : 16 Votes : 17

FINANCES

1- Fixation de la rémunération des agents recenseurs

Reçu en préfecture le 29/01/2024 identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture 044-214401739-20231214-20240101-DE

Le recensement de la population a démarré le 18 janvier et se terminera le 17 février.

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte, sur recommandation de l'INSEE, il est proposé la rémunération suivante :

- 5 € par formulaire " feuille logement " rempli
- 0.30 € par logement " forfait carburant " district avec lotissement
- 0.50 € par logement " forfait carburant " pour les autres districts
- 70 € " forfait assiduité "

- 80 € " forfait 2 formations "
- 100 € " forfait tournée de reconnaissance "

Débat : Pour répondre à la question de Bruno CORMERAIS, Janik RIVIERE précise que le reste à charge de la commune est de 1 514.50 €. La dotation versée par l'état est de 5 467.50 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 dite de " démocratie de proximité " et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de la rémunération présentée pour les agents recenseurs. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget, chapitre 012.

RESSOURCES HUMAINES

En préambule, Marie-Françoise RIVIERE, adjointe aux ressources humaines, précise que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Elle précise que dans le cadre du départ à la retraite d'un agent notamment, il convient de réorganiser le service administratif.

2- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal deuxième classe

Reçu en préfecture le 29/01/2024 identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture 044-214401739-20231214-20240102-DE

Marie-Françoise RIVIERE, 4^{ème} adjointe, propose la création d'un emploi à temps complet à compter du 1^{er} avril 2024 dans le cadre d'une réorganisation du service administratif dû à un départ à la retraite.

Cet agent occupera les fonctions d'assistante administrative.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées par le code général de la fonction publique - article L 332-8 (alinéa2).

Il devra dans ce cas justifier d'expérience professionnelle au sein d'un service de direction administrative.

Les contrats relevant des articles L 332-8 sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Débat : Néant

Vu le CGCT ;
Vu le code général de la Fonction publique ;
Vu le budget de la collectivité ;
Vu le tableau des emplois existant ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création à compter du 1^{er} avril 2024 au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour exercer les missions d'assistante administrative. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget, chapitre 012.

CADRE DE VIE/DEVELOPPEMENT URBAIN

3- Attribution du marché de travaux de rénovation énergétique du complexe des Garennes *Reçu en préfecture le 29/01/2024 identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture 044-214401739-20231214-20240103-DE*

La consultation 351859 a pour objet des travaux de rénovation énergétique sur le complexe des Garennes de la commune de Saint-Lumine-de-Clisson.

Les prestations sont découpées en 3 lots :

- Lot 1 : Plomberie-chauffage-ventilation-électricité
- Lot 2 : Isolation-plâtrerie
- Lot 3 : Peinture-revêtement mural

Après analyse des offres, il est proposé de retenir :

- Lot 1 : Plomberie-chauffage-ventilation-électricité
 - LUCATHERMY- 40 rue des Garrotières 44115 Haute-Goulaine – Montant de l'offre retenue : 62 697.50 € HT
- Lot 2 : Isolation-plâtrerie
 - SAS AUNEAU – 309 RUE DU Général De Gaulle 44370 Loirauxence – Montant de l'offre retenue : 39 405.88 € HT
- Lot 3 : Peinture-revêtement mural
 - ABITAT SERVICES – Parc d'activités des Coteaux de Grand-Lieu, rue des Sarments 44830 BOUAYE– Montant de l'offre retenue : 3 170.03 € HT

Débat : Néant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération 202303206 du 23 mars 2023 approuvant le programme des travaux et le budget prévisionnel ;
Vu les crédits prévus et inscrits au budget en cours ;
Vu le rapport d'analyse des offres ;
Vu la proposition d'attribution de la consultation,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer, de signer et de notifier la consultation 351859 correspondant aux travaux de rénovation énergétique sur le complexe des Garennes de la commune de Saint-Lumine-de-Clisson comme suit :

- Lot 1 : Plomberie-chauffage-ventilation-électricité

Débat : Néant

Vu le CGCT ;
Vu le code général de la Fonction publique ;
Vu le budget de la collectivité ;
Vu le tableau des emplois existant ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création à compter du 1^{er} avril 2024 au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour exercer les missions d'assistante administrative. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget, chapitre 012.

CADRE DE VIE/DEVELOPPEMENT URBAIN

3- Attribution du marché de travaux de rénovation énergétique du complexe des Garennes *Reçu en préfecture le 29/01/2024 identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture 044-214401739-20231214-20240103-DE*

La consultation 351859 a pour objet des travaux de rénovation énergétique sur le complexe des Garennes de la commune de Saint-Lumine-de-Clisson.

Les prestations sont découpées en 3 lots :

- Lot 1 : Plomberie-chauffage-ventilation-électricité
- Lot 2 : Isolation-plâtrerie
- Lot 3 : Peinture-revêtement mural

Après analyse des offres, il est proposé de retenir :

- Lot 1 : Plomberie-chauffage-ventilation-électricité
 - LUCATHERMY- 40 rue des Garrotières 44115 Haute-Goulaine – Montant de l'offre retenue : 62 697.50 € HT
- Lot 2 : Isolation-plâtrerie
 - SAS AUNEAU – 309 RUE DU Général De Gaulle 44370 Loirauxence – Montant de l'offre retenue : 39 405.88 € HT
- Lot 3 : Peinture-revêtement mural
 - ABITAT SERVICES – Parc d'activités des Coteaux de Grand-Lieu, rue des Sarments 44830 BOUAYE– Montant de l'offre retenue : 3 170.03 € HT

Débat : Néant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération 202303206 du 23 mars 2023 approuvant le programme des travaux et le budget prévisionnel ;
Vu les crédits prévus et inscrits au budget en cours ;
Vu le rapport d'analyse des offres ;
Vu la proposition d'attribution de la consultation,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer, de signer et de notifier la consultation 351859 correspondant aux travaux de rénovation énergétique sur le complexe des Garennes de la commune de Saint-Lumine-de-Clisson comme suit :

- Lot 1 : Plomberie-chauffage-ventilation-électricité

- 80 € " forfait 2 formations "
- 100 € " forfait tournée de reconnaissance "

Débat : Pour répondre à la question de Bruno CORMERAIS, Janik RIVIERE précise que le reste à charge de la commune est de 1 514.50 €. La dotation versée par l'état est de 5 467.50 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 dite de " démocratie de proximité " et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de la rémunération présentée pour les agents recenseurs. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget, chapitre 012.

RESSOURCES HUMAINES

En préambule, Marie-Françoise RIVIERE, adjointe aux ressources humaines, précise que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Elle précise que dans le cadre du départ à la retraite d'un agent notamment, il convient de réorganiser le service administratif.

2- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal deuxième classe

Reçu en préfecture le 29/01/2024 identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture 044-214401739-20231214-20240102-DE

Marie-Françoise RIVIERE, 4^{ème} adjointe, propose la création d'un emploi à temps complet à compter du 1^{er} avril 2024 dans le cadre d'une réorganisation du service administratif dû à un départ à la retraite.

Cet agent occupera les fonctions d'assistante administrative.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées par le code général de la fonction publique - article L 332-8 (alinéa2).

Il devra dans ce cas justifier d'expérience professionnelle au sein d'un service de direction administrative.

Les contrats relevant des articles L 332-8 sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

- LUCATHERMY- 40 rue des Garrotières 44115 Haute-Goulaine – Montant de l'offre retenue : 62 697.50 € HT
- Lot 2 : Isolation-plâtrerie
 - SAS AUNEAU – 309 RUE DU Général De Gaulle 44370 Loirauxence – Montant de l'offre retenue : 39 405.88 € HT
- Lot 3 : Peinture-revêtement mural
 - ABITAT SERVICES – Parc d'activités des Coteaux de Grand-Lieu, rue des Sarments 44830 BOUAYE– Montant de l'offre retenue : 3 170.03 € HT

Il est précisé que les dépenses seront prélevées sur le budget général de la commune.

PARTIE 3 : INFORMATIONS DIVERSES

1. Informations de l'Assemblée

1.1. PLU

- Modification de droit commun, la collectivité sera accompagnée par le cabinet Auddicé.
- Ouverture à l'urbanisation, la collectivité sera accompagnée par le cabinet Auddicé.

1.2. Plan Guide Opérationnel

- Accompagnée par Auddicé la collectivité souhaite élaborer une stratégie d'aménagement à l'échelle du centre bourg. Ateliers collaboratifs, concertation, enquête publique permettront d'arrêter une stratégie et de définir des fiches actions avec un plan de financement prévisionnel sur 4 secteurs prioritaires.

1.3. Tour de tables des élus

- Xavier GUILLOU → Fibre : deuxième phase d'élagage lancée, les panneaux annonçant la fibre seront prochainement implantés.
- Valérie DRAN → Fil en cours d'impression
- Janik RIVIERE → Rencontre avec un promoteur pour un projet d'aménagement sur le centre bourg
- Marie-Françoise RIVIERE → Budget : les commissions ont remis l'ensemble des éléments. Présentation du DOB le 22 février. Vote du budget le 28 mars.
- Bruno CORMERAIS → cyanobactéries : sur la Maine l'EPTB contrôle, Saint-Lumine-de-Clisson n'est pas concernée.
- Stéphane BOURON → Cerama a remis son rapport concernant la faisabilité d'implantation d'un bac à chaîne pour relier les communes de Saint-Lumine et de Remouillé via la Maine. Le projet est décalé dans le temps/travaux de terrassement.
- Louissette CAILLON → 2 articles sur les vœux dans la presse.
- Céleste MORISSEAU → Magnets : les tarifs seront prochainement votés au CCAS

Madame la Maire lève la séance à 22h06

2. Agenda

Calendrier prévisionnel des conseils municipaux 2024 :

- 22 février
- 28 mars
- 18 avril
- 30 mai

- 4 juillet
- 26 septembre
- 17 octobre
- 28 novembre
- 19 décembre

Fête de l'été le vendredi 5 juillet 2024

Pique-nique intergénérationnel le mardi 9 juillet 2024

Vœux du Maire le dimanche 26 janvier 2025

Madame Marie-Françoise RIVIERE,
Secrétaire de séance.



Madame Janik RIVIERE,
Maire.

